

ASSISES Drômoises de L'EAU

Atelier thématique 3 :

Comment adapter nos territoires et engager les transitions : continuité ou rupture ?



5 mars 2024



9h-12h



INEED, Alixan



La démarche de dialogue territorial



Les Assises de l'Eau et les ateliers thématiques créent du dialogue entre les différents acteurs de l'eau et les territoires drômois. Cette démarche a pour objectif de construire et dessiner collectivement une **feuille de route départementale partagée, avec des actions à mettre en œuvre collectivement dès 2024.**

Synthèse de l'atelier



Le présent document a vocation à restituer de façon non exhaustive l'essentiel des échanges et à synthétiser les productions écrites lors de l'atelier thématique. Les priorités ou les éventuels points de dissensus sont mis en lumière.

L'ensemble de cette matière a permis d'élaborer la « feuille de route » drômoise de l'eau et ses fiches actions. Ces dernières complétées et précisées à chaque étape du dialogue territorial seront finalisées après la 2ème session des Assises Drômoises de l'eau du 12 avril 2024.

Introduction

Mots d'accueil



David BOUVIER, Conseiller départemental délégué à la préservation et à la gestion de l'eau remercie les participants pour leur présence à ce moment de partage pour poursuivre le dialogue territorial qui a débuté dès les 1^{er} Assises de l'Eau début décembre 2023. Ce format permet de faire dialoguer l'ensemble des usagers de l'eau via une écoute active et un processus d'intelligence collective à l'instar des ateliers thématiques organisés le 15 février.

Présentation du thème de l'atelier

Ensuite, **Ségoène MORTIER**, Chargée d'animation de la politique de l'Eau au Conseil Départemental de la Drôme a expliqué la construction de cet atelier. Lors des Assises du 1^{er} décembre, les participants ont produit beaucoup de matière, mené des réflexions sur l'avenir du territoire et élaboré de nombreuses fiches-actions. Cette matière a permis de construire les ateliers thématiques proposés les 15 février et 5 mars.

Sur le volet aménagement du territoire, 3 grands sous-thèmes ont émergé avec des questionnements, au regard de la disponibilité de la ressource en eau dans le contexte du changement climatique :

- **Comment préserver ou restaurer les espaces naturels, agricoles et les milieux ?**
- **L'avenir des activités économiques : maintien ou déploiement ?**
- **Comment peut-on accueillir de nouvelles populations ?**

Cet atelier prospectif s'est structuré autour du travail du CEREMA, établissement public qui a notamment pour mission d'accompagner les collectivités locales et contribuer à la transition écologique et à la cohésion territoriale. Les participants ont été amenés à se projeter dans la Drôme en 2050, sur la base des 4 scénarios de transition élaborés par l'ADEME et retravaillés au regard du sujet de la ressource en eau.

Anne HILLERET, Adjointe au Chef de groupe Appui Territoires Transitions au CEREMA a introduit l'atelier en définissant la notion de transition, et son application au domaine de l'eau, qui irrigue l'ensemble des domaines d'activités. La transition est caractérisée par un projet collectif pour un futur souhaitable, juste et démocratique.

Depuis la révolution industrielle, **notre mode de développement connaît une accélération**, caractérisée par des changements locaux et globaux de grande ampleur.

Cette accélération se retrouve sur les caractéristiques biophysiques de la terre, 6 des 9 limites planétaires ont été atteintes aujourd'hui. Les géologues voient la manifestation de ces changements, l'impact de l'activité humaine dans le substrat (anthropocène), preuve du changement d'ère géologique.

Ainsi, la transition, c'est **gérer l'inévitable, et éviter l'ingérable**.

Pour autant, aujourd'hui, la prise de conscience est faible. Elle peut être illustrée par "l'équation du nénuphar" utilisée par Albert Jacquard, démontrant notre tendance à minimiser l'urgence à agir.

Pour réaliser cette transition, il faut ainsi trouver un mode de développement qui permette de répondre aux **besoins sociaux** tout en considérant les **limites planétaires**. L'enjeu de la transition est ainsi de

faire preuve de **sobriété**, et **d'inclusivité**, pour être dans la **résilience**. Une transformation des systèmes est alors nécessaire : **modes de vie, valeurs, objets, organisation socio-économique...** Les politiques de transition doivent travailler sur l'ensemble de ces dimensions.

C'est dans cette optique qu'ont été construits les 4 scénarios élaborés par l'ADEME qui doivent nourrir la réflexion des participants lors de cet atelier.



Pour réussir cette transition, il est nécessaire de s'élever au-delà des **modes de pensée dominants**, mais de s'appuyer sur des signaux faibles au **niveau local** pour construire et s'appropriier un récit collectif, une vision partagée de l'avenir.

Temps de travail

Sur la base d'exemples "eau" illustrant les scénarios de l'ADEME, les participants ont travaillé (en 3 temps) par table afin d'élaborer le chemin de transition qui leur semblerait souhaitable sur le territoire à l'horizon 2050.

1er temps de travail : Analyse des scénarios déclinés sur le thème de l'eau

Dans ce premier temps, les participants ont étudié les 4 scénarios de l'ADEME, en précisant ce qui était souhaitable ou non dans la vision proposée.



1) Scénario 1 : Génération frugale

Ce scénario encourage une vie sobre, centrée sur l'utilisation efficiente des ressources naturelles, y compris l'eau. Les personnes adoptant ce mode de vie chercheraient activement à réduire leur consommation d'eau en optant pour des appareils écoénergétiques, en collectant l'eau de pluie, en arrosant leurs jardins pendant les heures fraîches et en prenant des douches courtes. Ils seraient également susceptibles de soutenir des politiques publiques incitant à une utilisation raisonnable de l'eau, telles qu'un tarif progressif ou des subventions pour l'installation de dispositifs d'économie d'eau.

Que retenir de ce scénario ?

- Préalablement à la mise en œuvre de ce scénario, un **état des lieux/diagnostic de la disponibilité de la ressource** est nécessaire, par bassin versant et en fonction de la population (besoin en eau potable).
- Ce scénario axé sur la sobriété participe à la **préservation des espaces**, et oblige à la **frugalité**. Il est déployé de manière **locale** et **adaptée à chaque territoire**.
- Il redonne à l'eau sa valeur de **bien commun**.
- Parfois jugé drastique et **contraignant** par certains, ce scénario reste néanmoins une source d'inspiration, sa mise en œuvre devant se faire en souplesse.

En quoi constitue-t-il une trajectoire souhaitable ?

- La gouvernance est jugée adaptée : **locale et démocratique**.
- Ce scénario est jugé efficace dans la **préservation des milieux** et l'optimisation de la ressource en eau, il participe à recentrer les usages de l'eau sur les *besoins "essentiels"*.
- Ce scénario présente quelques exemples qu'il serait souhaitable de décliner : la tarification de l'eau, l'établissement de quotas, le zonage des zones agricoles « de bonne qualité » à préserver, remettre des forêts en milieu urbain...
- Ce scénario comprend également un volet de **sensibilisation/pédagogie positive** des citoyens, qui vise la responsabilisation de chacun (à l'échelle individuelle) avec un impact positif sur les nouvelles générations.
- Le **coût de réalisation est faible** et nécessite peu d'investissements notamment par ce qu'il comprend peu de technologie.

En quoi constitue-t-il une trajectoire non-souhaitable ? Quels sont les risques ?

- Une **faible acceptabilité sociale** : mesures jugées contraignantes, questionnement des libertés individuelles, changement important des modes de vie et une crainte de perdre en qualité de vie, en confort...
- Le risque d'aboutir à un **rationnement de l'eau** pour tous les usagers.
- Le conditionnement de la réussite de cette action à des **efforts individuels**.
- Un **cloisonnement des territoires** et un **risque de repli** à une échelle trop locale, impactant les échanges et la solidarité entre les bassins versants.
- Une inéquité due à des décisions prises localement.



S2 COOPÉRATIONS TERRITORIALES

2) Scénario 2 : Coopérations territoriales

Dans ce scénario, les territoires collaborent pour trouver des solutions locales et adaptées aux besoins en eau de leur population. Cela peut prendre la forme de projets conjoints entre communes voisines pour construire des infrastructures de stockage et de traitement de l'eau, partager les coûts et mutualiser les ressources. Les autorités locales développent des projets de territoire pour la gestion de l'eau, incluant des stratégies pour optimiser la répartition de cette ressource rare durant les périodes de sécheresse, tout en veillant à sa protection contre la pollution.

Que retenir de ce scénario ?

- L'eau est un bien commun, ce qui oblige à **organiser son partage**.
- Ce scénario trouve des déclinaisons actuelles, à renforcer pour aboutir à une plus forte **solidarité** et une **coopération accrue entre les territoires**, tout en veillant à préserver la gouvernance locale
- Un accent sur la **sobriété** qui permet la préservation des milieux naturels notamment aquatiques.
- Le lien avec les **documents d'urbanisme** pour avoir une vision multithématique.
- Néanmoins, des difficultés peuvent émerger sur la mise en œuvre concrète de cette coopération, et quelques déclinaisons semblent trop drastiques

En quoi constitue-t-il une trajectoire souhaitable ?

- Scénario équilibré, basé sur le **partage entre les territoires, la coopération, la solidarité** entre bassins versants pour la bonne répartition de la ressource en eau. Il s'agit d'un scénario duquel s'inspirer, en renforçant les initiatives déjà existantes sur le territoire et les futurs PTGE.
- Une gouvernance partagée et solidaire intéressante : des **réponses locales aux enjeux locaux dans un cadre national**, avec une échelle par bassin versant.
- La **régulation nationale** importante, avec par exemple la définition d'une norme eau dans les bâtiments.
- La confiance dans le territoire en **impliquant les citoyens**.
- **L'acceptabilité sociale** du scénario.

- Les déclinaisons appréciées : îlots de fraîcheur, espaces frais, piscines partagées, l'augmentation de la maîtrise de l'irrigation par une gestion collective qui permet une augmentation de la technicité
- Une vision de l'urbanisme plutôt conforme à la vision actuelle, à savoir laisser à la main du territoire son **évolution d'artificialisation/de développement**

Quelques suggestions complémentaires ont émané des participants :

- Imposer l'obligation de faire des diagnostics eau dans les bâtiments pour inciter à la récupération de l'eau
- Développer un partenariat universités / organismes de recherche
- Mettre en cohérence les documents d'urbanisme et d'aménagement avec les contraintes locales liées à l'eau, et développer une information pragmatique à tous les porteurs de projet

En quoi constitue-t-il une trajectoire non-souhaitable ? Quels sont les risques ?

- Des **incohérences à l'échelle réglementaire** et le risque d'un « millefeuille administratif » trop complexe.
- Des risques liés aux **imbrications d'échelles**, à la **bonne représentativité des acteurs** et à la limite des effets de la coopération territoriale dans une **économie mondialisée**.
- Les **délais importants de mise en œuvre** de la coopération : éviter la coercition et le manque d'efficacité.
- Les difficultés à se mettre d'accord pour **partager une ressource "rare" et nécessaire à tous**.



3) Scénario 3 : Technologies vertes

Ce scénario repose sur le développement et la diffusion de technologies innovantes pour rendre notre usage de l'eau plus durable et efficace. Parmi celles-ci figurent des techniques avancées de purification et de filtration de l'eau, des procédés de dessalement performants, des robots autonomes chargés de détecter et de colmater les fuites dans les réseaux d'eau potable, et des outils numériques permettant de suivre et d'optimiser la consommation d'eau en temps réel. Toutes ces technologies ont le potentiel de transformer radicalement notre relation avec l'eau, en nous aidant à mieux la valoriser et à prévenir son gaspillage.

Que retenir de ce scénario ?

- Ce scénario apparaît **directif, concret et technique**. Il est basé sur des technologies vertes dont le déploiement peut cependant être onéreux
- Sa mise en œuvre doit être accompagnée par **l'Etat**, et nécessite une **mutualisation des moyens** entre acteurs.
- Des financements privés et publics sont nécessaires pour **améliorer la recherche**.
- Les technologies et l'IA doivent être des outils pour **accompagner la transition**, leur utilisation à bon escient permettant d'optimiser les consommations/la logistique de l'eau.

- Cependant, certains participants estiment qu'il ne constitue pas une réponse à la **raréfaction de la ressource en eau**. Des exemples concrets montrent que ça ne marche pas toujours : Andalousie, Catalogne. Outre le fait que l'équipement en technologie soit coûteux, ce scénario peut générer d'autres problèmes (énergétiques...)
- OAD : outil d'aide à la décision pour optimiser l'irrigation

En quoi constitue-t-il une trajectoire souhaitable ?

- Les technologies sont indispensables, et viennent en complément des scénarios 1 et 2 : elles permettent de gagner du temps grâce à l'**efficacité** et l'**efficience**. Une approche multi-usage est recommandée.
- Ces technologies vertes s'appuient notamment sur les **solutions fondées sur la nature**. Elles peuvent participer à la réalimentation maîtrisée des nappes en utilisant au maximum le fonctionnement naturel des milieux.
- Plusieurs déclinaisons semblent particulièrement pertinentes : le recours à des matériaux perméables (par exemple pour les voiries), le stockage, le double-réseau d'eau dans les bâtiments, l'agri-écologie, la gestion des réseaux en direct et à distance, la réutilisation des eaux non-conventionnelles...

Quelques suggestions complémentaires ont émané des participants :

- Communiquer l'information par un guide du consommateur avec la création d'un label eau
- L'Etat est planificateur, et accompagne les acteurs locaux : mobilisation, connaissance scientifique, financement

En quoi constitue-t-il une trajectoire non-souhaitable ? Quels sont les risques ?

- Ne pas se reposer que sur la technologie et **négliger la sobriété individuelle** ainsi que la **coopération territoriale**.
- Le **coût financier et écologique** des technologies vertes (recherche, investissement ...).
- **L'immaturation des technologies actuelles**, les risques quant à leur efficience/efficacité.
- Le risque d'**atteinte aux libertés individuelles** de certaines technologies (exemple : utilisation des satellites).
- La **dépendance aux énergies**, le risque de pannes et la **maintenance**.
- Les risques liés à la **gouvernance**, impliquant des solutions au profit de la seule **planification nationale**.



Scénario 4 : Pari réparateur

Ce scénario mise sur une croissance économique continue, même si elle doit être accompagnée de mesures compensatoires pour atténuer ses impacts environnementaux.

Que retenir de ce scénario ?

- Ce scénario paraît **illusoire** sur de nombreux aspects, il accompagne de manière incertaine les usages de l'eau.
- Il s'appuie sur la tendance actuelle de **préservation des modes de vie actuels**, du modèle de consommation de masse.

- Il n'apporte pas de réponse à la **raréfaction de la ressource en eau**, mais « reporte l'échéance ».
- Toutefois, **l'innovation** est tout de même importante à développer, grâce aux technologies, en restant en veille sur les possibilités pérennes par ces dernières.

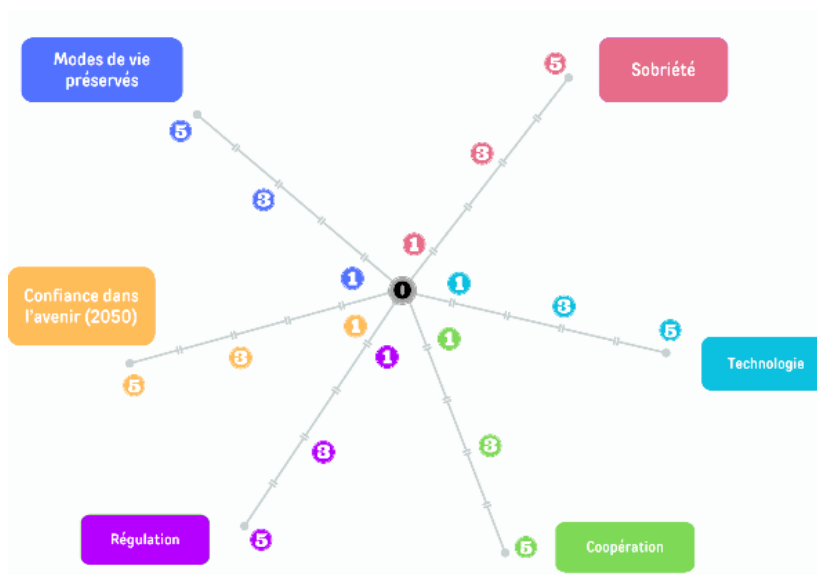
En quoi constitue-t-il une trajectoire souhaitable ?

- Ce scénario permet de **maintenir certains usages actuels de l'eau**, en réparant ce qui est réparable par la technologie (industries pharmaceutiques par exemple)
- Des outils intéressants, dont **l'Intelligence Artificielle**, peuvent être développés et utilisés, en matière de réutilisation de l'eau, stockage, réseaux d'eau intelligents... poussant à **l'innovation** !
- Les **acteurs privés** sont parties prenantes et s'impliquent dans le changement et le **financement**
- Le développement de **l'agroforesterie**

En quoi constitue-t-il une trajectoire non-souhaitable ? Quels sont les risques ?

- Ce scénario apparaît **illusoire**, basé sur un pari, et son **efficacité incertaine**. Les impacts et les capacités des technologies nouvelles à résoudre les problèmes peuvent être limités dans un contexte de consommation de masse
- Il n'est pas souhaitable de baser ce scénario uniquement sur la **réparation** et la **technologie**. Si la technologie peut tout résoudre, le citoyen, l'utilisateur peut se **désengager/déresponsabiliser** et la technologie peut générer de nouveaux risques
- Le développement de solutions technologiques demande des **compétences techniques**
- La technologie a un **coût écologique** (pollution, ressources, énergie) et **financier**
- Il existe un **risque de dérive** par les acteurs privés, à qui il faut donner des règles et objectifs
- Ce scénario a un impact sur les **espaces naturels**, dont la **banalisation des paysages**

2ème et 3ème temps de travail : La trajectoire souhaitable à l'horizon 2050



À la suite de ce travail sur les scénarios, les participants se sont positionnés individuellement sur les 6 branches d'une « étoile de la transition », sur une échelle de 1 à 5 » (1 marquant une réticence et 5, l'adhésion).

Ce travail de positionnement individuel a permis la définition d'un **chemin de transition collectif**, que les groupes ont été invités à expliciter en précisant sa concrétisation.

1) La coopération : Mobiliser et faire coopérer les institutions publiques, le secteur privé et la société civile autour de projets collectifs

- La coopération permet de répondre au **besoin de gestion durable de la ressource en eau** dans un contexte de raréfaction globale.
- La coopération doit naître d'une dynamique volontariste, c'est un **outil au service de la régulation** dans un cadre de justice sociale.
- Préalablement à sa mise en œuvre, un **état des lieux de l'eau** doit être réalisé.
- Cette coopération doit permettre de **partager la connaissance** avec l'ensemble des usagers, **responsabiliser chacun** d'entre eux et **atténuer les rapports de force, trouver des stratégies de répartition de l'eau** entre les usages et territoires, mais surtout définir **une vision partagée et un projet commun ambitieux**.
- En soit, cette coopération doit permettre d'opérer des choix et de trouver des solutions grâce à **l'intelligence collective**, et avec une **complémentarité des solutions technologiques et de la sobriété**.
- Ainsi, une **gouvernance locale et collective** (y compris avec les citoyens) est envisagée à l'échelle des bassins versants, avec une **régulation/coordination à une échelle nationale** (ou autre ?) pour maintenir une certaine efficacité et rapidité de décision.
- Une transversalité est attendue entre les **gouvernances** et plus largement **les politiques liées à l'eau, l'urbanisme, l'agriculture, etc.**

- L'objectif est de **créer du dialogue territorial** avec des **lieux de concertation** comme les Assises de l'Eau, les PTGE... Ce sont également des lieux d'échanges/de mise en réseau.
- Par ailleurs, la coopération n'est pas toujours aisée, et il est facile d'imaginer des situations de tensions ou de clivage en situation de raréfaction de la ressource en eau. La **sensibilisation** et la **formation** permettront de **développer l'engagement individuel pour un projet collectif**. Pour encourager la coopération, dès le plus jeune âge, il est proposé que les usagers soient **sensibilisés au partage** et au **faire-ensemble** pour une **vision positive de l'action collective**.

2) La sobriété : Revoir nos besoins en eau et les satisfaire en limitant la pression sur la ressource

- La majorité des participants estime que le **déficit quantitatif de la ressource en eau** pour les usages actuels, nécessite le recours à la sobriété dans nos usages ou le changement de pratiques pour préserver la ressource en eau.
- La sobriété nécessite un **changement important**, lié à la **logique d'utilisation de l'eau**, en questionnant nos **besoins** et nos **usages**.
- Les moyens pour atteindre la sobriété tout en conservant une bonne qualité de vie semblent passer par la **régulation nationale et locale, l'adaptation, le changement de pratiques et la technologie**.
- Une campagne de **communication nationale** devra être menée, pour faire comprendre ce **besoin d'évolution de nos modes de vie**, et ce dès le plus jeune âge (à l'école).
- Un besoin de **connaissance de la disponibilité de la ressource sur le territoire** et un partage d'expériences positives réussies sont primordiaux pour sensibiliser sur la sobriété et les changements de pratiques.
- Les **activités du territoire** devront être adaptées aux capacités de ressources en eau, les acteurs économiques devront réduire leur consommation d'eau dans leurs processus de production et de fabrication et réutiliser les eaux non-conventionnelles et les particuliers devront installer des compteurs télérelèves...
- Si certains estiment qu'elle doit être imposée « par le haut », d'autres estiment qu'elle doit naître d'une **initiative des usagers**, renforcée par **l'importante communication/sensibilisation qui l'entoure**, voire par des **incitations financières** (signal prix, financement de l'installation des compteurs).
- En cas d'échec des actions de responsabilisation, une **réglementation** devra être mise en œuvre, et un appui à l'échelle nationale devra être actionné.
- Cependant, cette sobriété ne fait pas consensus : rupture trop importante avec les pratiques actuelles, risques de **clivage entre usagers et entre territoires, faible acceptabilité**...

3) La technologie : développer la technologie pour répondre aux défis environnementaux

- La technologie doit être saisie comme une **opportunité**, un outil qui accompagne la **sobriété** (et qui ne la substitue pas), au service du projet, sans que son existence constitue une solution unique pour l'avenir.
- Pour ce faire, il est nécessaire de mener des politiques permettant et favorisant des **financements publics et privés** pour déployer la **recherche** et le **développement de nouvelles technologies**, et **favoriser l'innovation**.
- Ainsi, la technologie doit être utilisée "raisonnablement" et **à bon escient**, grâce à un cadre de régulation, et doit avoir pour vocation la **préservation de la ressource**, la **connaissance**, la **quantification des besoins**... pour atteindre la **sobriété**.
- A contrario, son utilisation à des fins de **répartition de la ressource**, de **stockage** et de **régulation** font davantage débat.
- Quoiqu'il en soit, un accent doit être placé sur l'utilisation de **technologies fondées sur la nature**, notamment en préservant et restaurant les milieux aquatiques.
- Pour ce faire, des **aides financières** devront être proposées aux usagers, ainsi qu'une **mutualisation des technologies** entre usagers au sein d'un territoire.

4) La régulation : Imposer un cadre de régulation public par une législation nationale et européenne, la réglementation, la mise en œuvre de quotas, la fiscalité...

- La capacité de régulation locale semble limitée **dans un cadre réglementaire national voire européen et dans un système d'économie mondialisée**.
- Elle est pourtant importante pour tenir compte des **enjeux locaux**, pour cadrer les ambitions et moyens : cela passe par la mise en œuvre des **SAGE** et des **PTGE**.
- Cette régulation peut aussi permettre de **favoriser l'implémentation des solutions technologiques**, d'appliquer une fiscalité incitative, d'établir une priorisation des usages...
- Ainsi, une **régulation partagée entre le local et le national** semble souhaitable pour permettre de concilier une forme **d'équité** entre les territoires et une meilleure adéquation des outils utilisés en leur sein.

5) La préservation des modes de vie : Conserver nos pratiques, nos consommations d'eau dans nos habitats, notre alimentation, nos manières de produire, de consommer ou nos loisirs

- L'évolution des modes de vie apparaît plutôt nécessaire aux yeux des participants : il s'agit par exemple **d'améliorer nos pratiques, d'accompagner le développement de nouvelles filières dans les territoires**...
- A contrario, quelques participants estiment qu'il serait possible de préserver leurs modes de vie grâce à une coopération locale, une bonne régulation et une politique démocratique. Le risque de rupture trop importante avec l'existant est également préoccupant pour certains d'entre eux.

En conclusion, le sentiment de confiance des participants dans l'avenir est plutôt mitigé, pour cause : **l'instabilité politique, l'accélération du changement climatique, et la nécessité d'agir maintenant** alors que socialement « nous ne sommes pas prêts », au vu de la complexité des sujets et des enjeux.

C'est pourquoi dès aujourd'hui, il est important de se questionner et de s'accorder sur le chemin de transition souhaitable pour un avenir durable, et de le mettre en œuvre dès que possible. Avant cela, une **bonne connaissance de la ressource en eau** sur le territoire doit être partagée. In fine, la **coopération entre territoires et usagers** doit participer à une meilleure gestion de l'eau, qui passe aussi par la nécessité de **revoir nos besoins en eau et les satisfaire en limitant la pression sur la ressource, vers plus de sobriété**. La **technologie** est un outil pour arriver à cette fin, et accompagner l'évolution des modes de vie.

Enfin, c'est la complémentarité entre les actions et la mutualisation des solutions qui permettront d'atteindre les objectifs et de trouver un équilibre pour tous les usagers.

Conclusion

Anne HILLERET, Adjointe au Chef de groupe Appui Territoires Transitions au CEREMA a souhaité réagir suite à la restitution des travaux des 9 tables. Tout d'abord, elle admet que le changement peut faire peur, mais qu'il s'apprend. Pour cela, tout un travail est à faire avec l'ensemble des acteurs, un travail qui demande du temps et de l'accompagnement. Il y aura toujours de la résistance face aux changements, c'est une attitude humaine naturelle, guidée par nos biais cognitifs.

Sur la question de la décision locale, la transition est une question qui va du « bas vers le haut ». Le discours ne fait pas la **transition**, elle ne se fait que par **l'action**.

La notion **d'équité**, essentielle dans la transition écologique est revenue dans les divers groupes, dans le souci d'éviter les dérives autoritaires. Tout cela ne peut se faire qu'avec la justice.

Le dialogue est important, il y a une multiplicité de techniques pour pouvoir exprimer les tensions, les désaccords, et les dépasser. L'apprentissage de la coopération passe par une **évolution de posture**, elle demande une **horizontalité de la parole**, une **écoute active**, une **acceptation (de l'autre)** et **l'accueil des différents points de vue**. La question de **l'écoute active** est donc essentielle. La capacité d'adaptation doit toujours être celle du **maillon le plus faible**.

Tout ce qui sera fait avec les parties prenantes permettra cette transition, demandant un changement de posture des individus pour accélérer le processus de dialogue. Le **faire ensemble** est essentiel dans la manière de conduire cette transition. Le **partage de bonnes pratiques** sera central dans le processus de transition : les PTGE, SCOT et toutes occasions de **dialogue** et de partage permettront de construire les chemins de transition esquissés lors de l'atelier.



David BOUVIER, Conseiller départemental délégué à la préservation et à la gestion de l'eau, remercie les participants pour leur présence et les félicite pour le travail réalisé, loin d'être évident. Il souhaite garder à l'esprit le travail en commun, le croisement d'informations et les échanges menés.